

## **Annexe 4-5 : Dossier de demande d'allègement ou de suppression d'une mesure de régulation de marché**

Créée par l'arrêté n° 2019-675/GNC du 26 mars 2019 – Art. 1<sup>er</sup>

Les mesures de régulation de marché peuvent être révisées ou supprimées à tout moment par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie si elles ne sont plus adaptées, après consultation des entreprises qui en bénéficient, conformément à l'article Lp 413-14.

Les personnes physiques ou morales peuvent formuler une demande d'allègement ou de suppression qui sera instruite dans les conditions prévues au II de l'article Lp. 413-14.

Cette demande de d'allègement ou de suppression devra être formulée sous la forme d'un rapport reprenant obligatoirement le plan et les informations listées ci-dessous. Le demandeur pourra librement rajouter les informations complémentaires qu'il jugera nécessaire de porter à connaissance de l'administration.

Ce rapport devra être adressé accompagné des pièces justificatives par courriel à l'adresse suivante : [dae.spfp@gouv.nc](mailto:dae.spfp@gouv.nc). Un récépissé sera établi par l'administration une fois le dossier réputé complet.

**La DAE se réserve le droit de vérifier l'exactitude des éléments renseignés ci-dessous par un contrôle en entreprise.**

### **1. INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR**

#### **1.1. Personne physique**

CIVILITE  Madame  Monsieur  
NOM :  
PRENOM :  
ADRESSE POSTALE :  
ADRESSE ELECTRONIQUE : N° TEL :

#### **1.2. Personne morale**

RAISON SOCIALE :  
ENSEIGNE :  
CODE NAF : RIDET :  
FORME JURIDIQUE : RCS :  
ADRESSE SIEGE SOCIAL :  
ADRESSE ELECTRONIQUE : N° TEL :  
ACTIVITE PRINCIPALE :  
NOM DU/DES GERANTS :  
NOM DU/DES ACTIONNAIRES :

#### **1.3. Statut du demandeur au regard de la présente demande**

Consommateur final  Fournisseur  Concurrent  Autre (précisez)

## 2. OBJET DE LA DEMANDE

### 2.1. Entreprise(s) concernée(s) par la mesure de régulation visée

### 2.2. Modifications sollicitées

Préciser les produits faisant l'objet de la présente demande dans le tableau ci-dessous, ainsi que la modification de la protection sollicitée (QHUE, QUE, QTOP, SHUE, STOP, TRM) en spécifiant dans le cadre d'une mesure quantitative, la quantité souhaitée (quota) ou dans le cas d'une mesure tarifaire, le taux ou la valeur souhaitée.

Position douanière	Libellé produit	Mesures de régulation				
		Actuelles		Modification souhaitée		
		TYPE	Quantité ou taux	Type	Quantité ou taux	Durée

## 3. MOTIVATION DE LA DEMANDE

**3.1. Analyse argumentée et objectivée au regard de l'intérêt économique général de la Nouvelle-Calédonie :** lorsqu'elle est formulée par un tiers, la demande d'allègement ou de suppression doit être argumentée, documentée par des justificatifs le cas échéant par le demandeur au regard de l'intérêt de la Nouvelle-Calédonie en général.

- ▶ Analyse argumentée au regard de l'intérêt économique général de la Nouvelle-Calédonie
- ▶ Démontrez que la mesure ne répond pas à l'objectif d'autonomie économique de la Nouvelle-Calédonie, de développement d'un modèle plus endogène, d'une réduction du déficit de la balance commerciale et des transactions courantes
- ▶ Démontrez que la mesure ne répond pas à l'objectif de rééquilibrage, de l'aménagement du territoire, de la diversification de l'économie et l'exportation
- ▶ Démontrez que la mesure ne répond pas à l'objectif d'investissement, de structuration de filières de production et de développement de la concurrence locale
- ▶ Démontrez que la mesure ne répond pas à l'objectif de création d'emploi local
- ▶ Démontrez que la mesure ne répond pas à l'objectif d'insertion de la jeunesse par le travail, d'acquisition de compétences et de promotion sociale
- ▶ Démontrez que la mesure ne répond pas à l'objectif de compétitivité des entreprises locales et du pouvoir d'achat des calédoniens
- ▶ Démontrez que la mesure ne répond pas à l'objectif de satisfaction du consommateur par la qualité, le prix et le choix des produits ainsi que par le renforcement de la sécurité alimentaire
- ▶ Démontrez que la mesure ne répond pas aux objectifs de développement durable notamment du traitement des déchets, le recyclage et l'amélioration de l'empreinte énergétique

### 3.2. Analyse argumentée au regard des produits, des prix, de l'investissement et de l'emploi

Le tiers demandeur doit également apporter des arguments plus spécifiques sur les questions de produits (disponibilité, diversité, qualité etc.), de prix (évolution), d'investissement et d'emploi qui sont les quatre critères principaux permettant d'évaluer la pertinence d'une mesure de régulation de marché. Il appartient au tiers demandeur d'apporter des preuves et justificatifs à tous les arguments qu'il avance.

► Analyse des produits

---

---

► Analyse des prix

---

---

► Analyse de l'investissement

---

---

► Analyse de l'emploi

---

---

### 3.3. Autres arguments

Le tiers demandeur peut éventuellement apporter des éléments complémentaires permettant d'analyser la demande de d'allègement et de suppression, notamment sur les questions de compétitivité, de filière, de rééquilibrage, d'environnement etc. De la même manière, il appartient au tiers demandeur d'apporter des preuves et justificatifs aux arguments qu'il avance.

---

---

---

---

## 4. ACTIVITE ECONOMIQUE

A remplir lorsque la demande est déposée par une entreprise :

**Quel est l'impact de la ou des mesures sur votre activité économique ?**

## 5. PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

### 3.1. Pièces obligatoires

Les pièces listées ci-dessous sont à joindre obligatoirement au dossier de demande en version numérique (PDF et/ou XLS pour les tableaux) faute de quoi le dossier ne pourra pas être considéré complet.

Pièces obligatoires	Cadre réservé au demandeur	Cadre réservé à l'administration
Copie de la pièce d'identité pour les personnes physiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 3.2. Pièces optionnelles

Le demandeur a la liberté de joindre au présent dossier toute autre pièce complémentaire, permettant de faciliter l'instruction de la demande par les services instructeurs de la Nouvelle-Calédonie.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

**Cachet de l'entreprise**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature du demandeur**

*Pour tout renseignement, contactez la Direction des Affaires Economiques au 23-22-50,  
de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h00 du lundi au vendredi  
34 bis, rue du général Galliéni - BP M2 - 98849 NOUMEA CEDEX*